

SERVICES PARTAGÉS CANADA

N° de la modification 010 à l'invitation à se qualifier pour le Véhicule d'approvisionnement des services de l'infonuagique du gouvernement du Canada (Infonuagiques GC)

No de l'invitation à se qualifier	32099	Date	Le 26 novembre 2018
N° de dossier GCDocs		N° de référence du SEAOG.	PW-18-00841719

La présente modification vise à prolonger la date de clôture et à modifier la documentation sur l'invitation à se qualifier (ISQ). Toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes, sauf si elles sont formellement modifiées par la présente.

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À :

1. Reporter la date de clôture pour le volet 2
2. Rappels importants pour les répondants du volet 2
3. Clarification des exigences obligatoires O6 et O8 and M8 à l'annexe A, Appendice 2

REMARQUE : Les questions d'éclaircissement des répondants sont numérotées selon leur ordre d'arrivée à Services partagés Canada (SPC). Les répondants sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes.gc.ca dans l'ordre.

1. REPORTER LA DATE DE CLÔTURE POUR LE VOLET 2

Veillez être avisé que le Canada reporte la date de clôture pour **le volet 2** au **vendredi, le 30 novembre 2018 à 14 h HNE**.

2. RAPPELS IMPORTANTS POUR LES RÉPONDANTS DU VOLET 2

- a) Canada rappel aux fournisseurs que toutes les réponses à l'ISQ pour le volet 2 doivent être soumises à **UNE** des adresses électronique suivantes:
 - Les réponses à l'annexe A, appendice 2 – Partie B seulement devrait être adressée à contact@cyber.gc.ca
 - Toutes autres réponses identifiées dans la Section 3.3 (a) à (g) devrait être adressée à ssc.cloudsolicitation-sollicitationinonuagiques.spc@canada.ca
- b) Canada rappel aux fournisseurs que, selon la remarque dans la Section 2.3 b) publiée dans la Modification 005, les répondants qui se qualifient pour un volet ne seront **pas** automatiquement admissibles à l'autre volet.

3. CLARIFICATION DES EXIGENCES OBLIGATOIRES O6 ET O8 À L'ANNEXE A, APPENDICE 2

Il y a eu confusion sur les exigences obligatoires O6 et O8 qui se trouvent à l'annexe A, appendice 2. Le Canada clarifierait les exigences obligatoires comme suit :

O6

O6	Généralités	<p>Les services d'infonuagique public disponibles sur le marché proposés doivent permettre au consommateur de choisir la langue officielle de son choix, soit le français ou l'anglais, quand il navigue sur le site, commande des services au fournisseur de services d'infonuagique et communique avec lui.</p>	<p>Le répondant doit démontrer comment le service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé permet aux consommateurs de choisir l'une des langues officielles, soit en français ou en anglais:</p> <p>Pour être jugés conformes, les documents produits doivent démontrer la capacité des services à proposer chacune des situations suivantes en français et en anglais :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Parcours des services sur leurs sites Web; b) Services de commande; c) Communication avec l'entreprise pour obtenir de l'aide par téléphone, par courriel ou par clavardage. <p>Pour l'exigence O6, il ne suffit pas de reprendre l'exigence obligatoire; on doit expliquer et démontrer la façon dont le service d'infonuagique disponible sur le marché satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des copies d'écran, des documents techniques et des documents destinés à l'utilisateur final pour étayer sa réponse.</p> <p>Si le Canada détermine que la justification est incomplète, la réponse du répondant sera jugée non conforme. Dans sa justification, le répondant peut faire référence à des documents supplémentaires soumis avec sa réponse. On lui demande d'indiquer à quel endroit dans la réponse se trouvent les documents mentionnés, leur titre et les numéros de page et de paragraphe.</p>
----	-------------	---	---

O8

<p>O8</p>	<p>Sécurité du personnel</p>	<p>Le fournisseur de services d'infonuagique publics (et, le cas échéant, l'autre fournisseur de services) disponibles sur le marché proposés doit mettre en place des mesures de sécurité qui accordent et maintiennent le niveau de filtrage de sécurité requis pour le personnel du fournisseur de services d'infonuagique et du sous-traitant en fonction de leurs privilèges d'accès aux actifs des systèmes d'information sur lesquels les données du Canada sont stockées et traitées.</p> <p>Les mesures de filtrage doivent être appliquées conformément à la définition et aux pratiques énoncées dans la Norme sur le filtrage de sécurité du Conseil du Trésor (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28115), ou utiliser un équivalent acceptable convenu par le Canada.</p> <p>Cela comprend au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) une description des postes des employés et des soustraitants qui ont besoin d'un accès aux données du Canada ou qui ont la capacité d'influencer la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des services; b) le processus visant à s'assurer que les employés et les entrepreneurs connaissent, comprennent et respectent leurs responsabilités en matière de sécurité de l'information et que le rôle que l'on compte leur confier leur convient; c) le processus relatif à la sensibilisation et à la formation en matière de sécurité données à l'arrivée des employés et lorsque les rôles des employés et soustraitants changent; d) le processus qui est appliqué lorsqu'un employé ou un sous-traitant change de rôle ou au moment d'une cessation d'emploi; e) l'approche de détection des personnes malveillantes potentielles à l'intérieur de l'organisation et les mesures de contrôle mises en œuvre pour atténuer le risque d'accès aux données du GC ou les répercussions sur la fiabilité des services d'infonuagique accueillant les actifs et les données du GC. 	<p>Le répondant doit démontrer comment le fournisseur de services d'infonuagique publics disponibles sur le marché proposés met en place des mesures de sécurité qui accordent et maintiennent le niveau de filtrage de sécurité requis pour le personnel du fournisseur de services d'infonuagique et du sous-traitant en fonction de leurs privilèges d'accès aux actifs des systèmes d'information sur lesquels les données du Canada sont stockées et traitées.</p> <p>Pour être jugés conformes, les documents doivent comporter les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des documents relatifs au système ou des documents techniques décrivant les politiques, les procédures et les processus utilisés. <p>Pour l'exigence O8, il ne suffit pas de reprendre l'exigence obligatoire; on doit expliquer et démontrer la façon dont le fournisseur de services d'infonuagique (et, le cas échéant, l'autre fournisseur de services) publics disponibles sur le marché proposés satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des copies d'écran, des documents techniques et des documents destinés à l'utilisateur final pour étayer sa réponse.</p> <p>Si le Canada détermine que la justification est incomplète, la réponse du répondant sera jugée non conforme. Dans sa justification, le répondant peut faire référence à des documents supplémentaires soumis avec sa réponse. On lui demande d'indiquer à quel endroit dans la réponse se trouvent les documents mentionnés, leur titre et les numéros de page et de paragraphe.</p>
-----------	------------------------------	--	--

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

Document	Distribution	Date	Description
ISQ	Achatsetventes.gc.ca	7 septembre 2018	<p>Version PDF</p> <ol style="list-style-type: none"> 32099 - Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du GC - ISQ - ANGLAIS 32099 - Annexe A, Appendice 1 de l'ISQ - ANGLAIS 32099 - Annexe A, Appendice 2 de l'ISQ - ANGLAIS 32099 - Annexe B - Processus d'intégration au programme d'évaluation des TI du fournisseur de services d'infonuagique - ANGLAIS Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement de SPC – ANGLAIS 32099 - Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du GC - ISQ - FRANÇAIS 32099 - Annexe A, Appendice 1 de l'ISQ - FRANÇAIS 32099 - Annexe A, Appendice 2 de l'ISQ - FRANÇAIS 32099 - Annexe B de l'ISQ - Processus d'intégration au programme d'évaluation des TI du fournisseur de services d'infonuagique - FRANÇAIS Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement de SPC – FRANÇAIS
Modification 1	Achatsetventes.gc.ca	5 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Prolonger la période de qualification pour les volets 1 et 2. Fournir de l'information sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir de l'information sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 2	Achatsetventes.gc.ca	5 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 3	Achatsetventes.gc.ca	23 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Prolonger la période de qualification pour le volet 1. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 4	Achatsetventes.gc.ca	26 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 5	Achatsetventes.gc.ca	29 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Réponses du Canada aux questions 1 à 185 Publication des annexes C et D Modifications à l'invitation à se qualifier Énoncer des rappels importants à l'intention des fournisseurs. <p>Version PDF (Version propre et version marquée)</p> <ol style="list-style-type: none"> 32099 - Infonuagiques GC - ISQ (FR) - Mods 005 32099 - ISQ Annexe A App 1 (FR)- Mods 005 32099 - ISQ Annexe A App 2 (FR)- Mods 005 32099 - ISQ Annexe A App 3 (FR)- Mods 005

Document	Distribution	Date	Description
			<p><u>Version MS Word (Version propre et version marquée)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) 32099 - Infonuagiques GC - ISQ (FR) - Mods 005 b) 32099 - ISQ Annexe A App 1 (FR)- Mods 005 c) 32099 - ISQ Annexe A App 2 (FR)- Mods 005 d) 32099 - ISQ Annexe A App 3 (FR)- Mods 005
Modification 6	Achatsetventes.gc.ca	6 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> a) Prolonger la période de qualification pour le volet 1. b) Énoncer des rappels importants à l'intention des fournisseurs.
Modification 7	Achatsetventes.gc.ca	7 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> a) Modifier l'invitation à se qualifier. b) Fournir une copie révisée de l'annexe J <p><u>Version PDF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) 32099 - Infonuagiques GC – ISQ – Annexe J (FR) - Mods 007 <p><u>Version MS Word</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) 32099 - Infonuagiques GC – ISQ – Annexe J (FR) - Mods 007
Modification 8	Achatsetventes.gc.ca	16 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> a) Modifier l'invitation à se qualifier. b) Fournir une copie révisée de l'annexe H et l'annexe I <p><u>Version PDF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) 32099 - Infonuagiques GC – ISQ – Annexe H et Annexe I (FR) - Mods 008 <p><u>Version MS Word</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) 32099 - Infonuagiques GC – ISQ – Annexe H et Annexe I (FR) - Mods 008
Modification 9	Achatsetventes.gc.ca	19 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> a) Clarification sur la modification 25 and la modification 26 b) Confirmer de nouveau la date et l'heure de clôture de l'invitation
Modification 10	Achatsetventes.gc.ca	26 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> a) Reporter la date de clôture pour le volet 2 b) Rappels importants pour les répondants du volet 2 c) Clarification des exigences obligatoires O6 et O8 and M8 à l'annexe A, Appendice 2